

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
SANTE ENVIRONNEMENT

**CONCEPTION ET ANIMATION
DE LA FORMATION :
« AMBASSADEUR DE LA STRATEGIE
CHLORDECONE »**

I) Contexte et objectif

La pollution par la chlordécone, pesticide utilisé en Guadeloupe et en Martinique de 1972 à 1993 pour lutter contre le charançon du bananier, constitue par son ampleur et sa persistance dans le temps, un enjeu sanitaire, environnemental, agricole, économique et social pour les Antilles.

Après une large consultation en 2020, le plan chlordécone IV (2021-2027) devenu stratégie chlordécone en 2024, a été élaboré avec pour objectifs de :

- Protéger la santé des populations.
- Tendre vers le « zéro risque chlordécone » dans l'alimentation.
- Prendre en charge les impacts de cette pollution.
- Renforcer les connaissances scientifiques pour agir.
- Sensibiliser, former et informer.
- Travailler ensemble : État, élus, associations, organisations professionnelles, professionnels de santé, scientifiques, communauté éducative

Afin de répondre à l'objectif de sensibiliser et d'informer la population, l'ARS Guadeloupe, St-Martin, St-Barthélémy publie cet appel à manifestation d'intérêt dans le but de repérer un porteur de projet susceptible de concevoir et d'animer une formation destinée à devenir « ambassadeur de la stratégie chlordécone »

Recrutés parmi des étudiants de filières de la santé, de l'environnement ou scientifiques, ces ambassadeurs relais pourront être mobilisés lors de manifestations diverses (salons, manifestations sportives et environnementale, marchés artisanaux) par l'ARS ou ses partenaires afin de sensibiliser la population et l'aider à réduire son exposition.

Caractéristiques du projet :

1. Cible

Etudiant de cursus environnement, santé ou scientifique.

2. Description de l'action

Conception, animation et coordination d'une formation complète qui comprendra à minima un module environnement, un module santé publique et des éléments de technique d'animation.

II) Modalités de présentation et de sélection du projet

1. Les porteurs éligibles

Toute personne morale justifiant d'une expertise dans le domaine peut déposer un projet.

2. Conditions d'éligibilité

- Avoir une existence juridique d'au moins un an révolu
- Être capable d'une expertise sur la thématique proposée
- Être en capacité de soutenir économiquement et financièrement le projet proposé

- Etre en capacité de justifier le budget prévu
- Avoir son siège social ou une antenne en Guadeloupe
- Avoir retourné le dossier dûment complété ainsi que les pièces à joindre avant la date butoir

3. Critères d'exclusion

- Dépassement de la date butoir de dépôt de projet
- Dossier de candidature incomplet
- Carences méthodologiques majeures (éléments d'information insuffisants, budget incohérent et non équilibré)

4. Calendrier

Une réalisation du projet avant la fin du premier semestre 2025 est souhaitée.

5. Modalités de sélection

Chaque porteur manifestera son intérêt par mail en veillant à décrire, au regard du présent cahier des charges, tous les éléments permettant de garantir la qualité de la prise en charge et la cohérence du budget.

6. Suivi et évaluation du projet

Le candidat devra s'engager à :

- Travailler en lien avec l'ARS à la construction de la formation
- Rendre compte de son activité et de l'utilisation des financements
- Répondre à toute demande d'indicateurs

III) Modalités de dépôt des candidatures

Chaque candidat devra adresser un dossier de candidature sous la forme suivante :

- ✓ Un exemplaire en version papier, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'ARS de Guadeloupe
Agence de santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rue des archives, Bisdary 97113 Gourbeyre
- ✓ Une version dématérialisée devra être adressée aux adresses suivantes :

ars971-chlordecone@ars.sante.fr

caroline.corlier@ars.sante.fr

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par mail à la même adresse

ou au 0690 59 23 92.

Date limite de dépôt des candidatures :

Vendredi 15 Novembre 2024 à 14h